

## ***L'UNSA a participé à la Marche des fiertés LGBT+ parisienne : pour l'égalité des droits, contre les LGBTphobies***

En tant qu'organisation syndicale, l'UNSA est attachée au bien-être au travail. En ce sens, elle soutient et soutiendra toutes les initiatives en faveur de la lutte contre les LGBTphobies, au même titre que toutes les autres discriminations. Par sa présence aux Marches des fiertés, en tant qu'organisation généraliste, l'UNSA affirme, par ailleurs, sa solidarité aux associations et son soutien aux personnes LGBT+.

Elle entend rappeler que la lutte contre TOUTES les discriminations s'inscrit dans le respect des droits fondamentaux.

Les inscriptions LGBTphobes constatées rue des Archives à Paris, il y a quelques jours, rappellent d'autant plus la nécessité de se mobiliser largement et que la lutte contre les discriminations est l'affaire de toutes et tous.

L'UNSA a ainsi marqué son engagement en mobilisant ses militantes et militants autour d'un char aux couleurs de l'UNSA qui a pris place dans le cortège qui a traversé Paris, de La Concorde à la place de la République, ce samedi 30 juin, sous le mot d'ordre « **Pour l'égalité des droits, contre les LGBTphobies, je marche avec mon syndicat** ».

Ce samedi 30 juin, l'UNSA était aussi présente à la Marche des fiertés de Biarritz, tout comme elle le sera à Marseille, samedi 7 juillet, puis à Montpellier, samedi 21 juillet.

### ***Réforme des retraites: l'UNSA a rencontré le Haut-Commissaire***

Dominique Corona, Secrétaire national en charge de la protection sociale et Annick Fayard, Conseillère nationale en charge des retraites, ont rencontré, vendredi 29 juin, Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire en charge de la Réforme des Retraites et son équipe.

Cette réunion avait pour objectif d'aborder les droits non contributifs et leur prise en compte dans un nouveau régime universel.

Lors de cette réunion, nous avons évoqué les périodes de chômage indemnisées, non indemnisées, les périodes assimilées au titre de la maladie-maternité, de l'invalidité et de l'incapacité.

Aujourd'hui, dans le système actuel, la plupart de ces périodes donne droit à des durées d'assurances en trimestres. En ce qui concerne l'octroi de points pour la retraite complémentaire obligatoire, toutes ces périodes sont prises en compte à l'exception du chômage non indemnisé.

Pour l'UNSA, il est indispensable que le futur système suive les mêmes règles avant d'assurer à chaque futur retraité un revenu de remplacement le moins éloigné possible des revenus d'activité. Dans ce cadre, l'UNSA sera particulièrement vigilante quant au salaire de référence qui sera pris en compte pour l'octroi de droits à la retraite.

Lors de cette réunion les minimas de pension ont été aussi évoqués. Pour l'UNSA, il est important de bien différencier ce qui relève de la solidarité qui doit être financée par l'impôt de ce qui relève de la contributivité et donc financée par les cotisations sociales.

Dans ce cadre, pour l'UNSA, quel que soit le système de retraites, il est indispensable de différencier le minimum vieillesse ( ASAP), qui doit être réservé aux assurés sociaux n'ayant pas eu de revenu d'activité, du

minimum de pension qui lui a pour objectif de compléter la pension des assurés sociaux ayant eu notamment de faibles revenus d'activité se traduisant par une faible pension.

La prochaine réunion traitera des droits familiaux.

## **Concertation dans la Fonction publique : poursuite des réunions**

**A raison de plusieurs rencontres hebdomadaires, le gouvernement poursuit son état des lieux de la Fonction publique en vue de la préparation d'un projet de loi début 2019.**

**Cette semaine, il s'est attaqué à la rémunération des fonctionnaires en présentant l'ensemble des éléments la constituant. Pour l'UNSA, ce chantier qui doit aborder la « rémunération au mérite » ne pourra pas avancer avant de connaître les principes de la transformation du système de retraite.**

Le gouvernement s'est interrogé sur la façon de renforcer la qualité et l'efficacité du dialogue social dans la fonction publique. L'UNSA a insisté sur le maintien des moyens attribués aux organisations syndicales car un dialogue social de qualité est des éléments du bon fonctionnement d'un service, d'une collectivité, d'un établissement, d'un ministère pour le plus grand bénéfice des usagers.

Pour en savoir plus :

**Sur le chantier rémunération :** <http://www.unsa-fp.org/?Chantier-remuneration-un-etat-des-lieux-mais-pour-faire-quoi>

**Sur la qualité du dialogue social :** <http://www.unsa-fp.org/?Ne-pas-reduire-ni-les-outils-ni-les-moyens-des-organisations-syndicales-de-la>

## **Le CESE a tenu sa 2<sup>ème</sup> conférence annuelle le 27 juin 2018**

**Initialement, l'idée de la conférence était de permettre aux formations de travail de réorienter leurs travaux de l'année à venir en tenant compte de leurs réflexions passées, mais aussi des circonstances politiques et de la vie du pays. L'an passé, le Premier ministre est venu présenter son programme, et dire quelle place il attribuait au CESE.**

**Dans son discours devant le Congrès de la Nation, le 3 juillet 2017, Le Président de la République a indiqué le chemin qu'il proposait de suivre, en disant clairement qu'il faisait le choix de ne pas proposer la suppression du CESE, mais au contraire en décrivant le rôle qu'il souhaitait voir jouer à cette institution.**

Cette 2<sup>ème</sup> conférence, placée sous l'expression de la place de la société civile organisée dans le paysage institutionnel français, a permis à chaque groupe d'apporter leurs remarques, leur accord, leurs points de vigilance afin de co construire la réforme constitutionnelle

Pour l'UNSA, la réforme reconnaît implicitement la nécessité d'avoir, en France, une institution représentative de la société civile en complémentarité de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Aussi le projet de loi institutionnelle intitulé « **Pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace** » fixe dans un article l'avenir de cette assemblée. On y reconnaît beaucoup de sujets déjà abordés depuis le début de la mandature et des orientations déjà travaillées par le bureau.

Cette assemblée, représentant la société civile organisée, est et restera l'expression des corps intermédiaires plus que jamais nécessaires pour participer au renouveau démocratique indispensable pour rétablir la confiance entre les citoyens. Les sollicitations de plusieurs pays démontrent l'intérêt d'une telle construction.

Cependant, l'UNSA a attiré l'attention sur la réduction du nombre de conseillers qui ne doit pas perturber les équilibres entre les trois piliers que sont l'économique, le social et l'environnemental. Le nombre réduit aura des conséquences sur le fonctionnement des groupes et sur les travaux eux-mêmes puisque la réforme augmente les missions, raccourcit les délais de rendus des avis. Les conseillers ne doivent pas être des professionnels de la chambre ni des experts car on arriverait vite à une assemblée de technocrates qui s'éloignerait rapidement de l'écoute des citoyens.

Cette réforme discutée à l'Assemblée Nationale le 10 juillet fera l'objet d'un examen au Sénat en septembre pour une adoption définitive début 2019 et une mise en application à compter de la nouvelle mandature, fin 2020.

## **Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats**

**C'est à Sofia, dans les derniers jours de la présidence bulgare du Conseil de l'Union européenne que la Confédération européenne des Syndicats (CES) a tenu son comité exécutif les 25 et 26 juin. L'UNSA y était représentée par Émilie Trigo, secrétaire nationale.**

**Plusieurs résolutions y ont été adoptées, concernant les priorités de la coordination des négociations collectives et les politiques salariales, sur les actions à mener pour lutter contre le stress et l'élimination des risques psychosociaux sur le lieu de travail demandant la mise en place d'une directive européenne, sur les priorités de la coordination des négociations collectives et les politiques salariales et sur l'évaluation du cycle du semestre 2018.**

Une grande partie des discussions a porté sur les priorités de la CES dans le cadre de la campagne pour les élections européennes qui se tiendront en juin 2019, un mois seulement après la tenue, à Vienne, du congrès de la CES. L'idée principale est celle de pouvoir influencer les manifestes et les candidats et de pouvoir informer les affiliés, en donnant aux syndicats une voix commune dans les débats au cours de l'année 2019, lors de l'organisation d'événements publics.

Les priorités qui seront revendiquées par la CES seront celles élaborées lors de la conférence de Rome, à l'occasion des 50 ans du Traité de Rome, en mai 2018 : revendiquer un nouveau modèle économique et des investissements pour des emplois de qualité, une augmentation et une convergence des salaires, une transition juste et une politique industrielle pour une ère numérique et sans carbone, l'égalité entre les femmes et les hommes...

La question centrale sera évidemment celle du droit d'asile et des réfugiés, des canaux légaux permettant aux migrants d'entrer légalement en Union européenne devant impérieusement être mis en place.

## **28 juin 2018 : 1<sup>ère</sup> rencontre annuelle des militants CESE-CESER**

**Les Conseillers UNSA dans les CESER sont venus au Palais Iéna pour une journée d'échange avec les conseillers CESE. Après une présentation des points d'étape de la réforme constitutionnelle en cours, les conseillers ont pu échanger avec Patrick Bernbasconi, Président du CESE, sur les enjeux d'une telle réforme.**

**Les débats ont également porté sur le lien CESE/CESER, la nécessité d'avoir une approche transversale et la complémentarité entre les avis CESER et les avis CESE.**

L'après-midi, davantage consacré à la vie dans les CESER, a permis de voir les différences d'organisation selon les régions. La Newsletter a été saluée comme un lien important pour les conseillers, permettant ainsi une meilleure information sur les contributions de l'UNSA. Cependant un travail sur les thématiques les plus souvent traitées en régions (SRADDET, formation professionnelle, santé... ) est à construire.

Tous se sont donnés rendez-vous dans un an !